

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

Le 18 février 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARRESSE-CASSABER s'est réuni en Mairie, sur convocation de Monsieur Patrick LOUSTALET, le Maire, affichée le 12 février 2025 et transmise par voie électronique le 12 février 2025, sous la présidence de ce dernier.

Présents : Messieurs Patrick LOUSTALET, Sébastien SAPHORES, Xavier LAFARGUE, Alain GONCALVES, Jean Claude SARRAILH, Mesdames Danièle JACOT, Carine LANSALOT-GNE, Sarah ETCHEVERRY, Marie Dominique GRACIA, Muriel HURAUX, Céline PETRAU

Secrétaire de séance : Madame Carine LANSALOT- GNE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- API Superette : approbation convention d'occupation du domaine public et approbation de la convention de subventionnement de fonctionnement
- Travaux mairie de CASSABER
- Définition du zonage ZAER
- Avis pour remise en état du futur projet d'exploitation du Groupe Daniel
- Remplacement de 2 ordinateurs de l'école publique de CARRESSE
- Avis sur le futur PLUI
- Convention pour circulation sur les chemins ruraux
- Questions diverses

1- API SUPERETTE

Le Maire présente pour approbation la convention d'occupation du domaine public. API verserait 600 euros par an.

Le Maire présente également le budget de mise en place de la supérette.

L'estimation du coût du projet s'élève à 22 057.23 € TTC, (en attente du devis d'Enedis)

Maçonnerie HOURCADE 14 463.60 €

SDEL (raccordement fibre) 7 967.04 €

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire en date du 14 février a décidé de geler le versement de fond de concours aux futurs projets des Communes. Pour rappel, le montant du fond de concours était de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré

DÉCIDE de ne pas se prononcer ce jour et souhaite étudier les conventions.

2- TRAVAUX MAIRIE DE CASSABER

Le Maire fait part à l'assemblée de l'estimation du coût de rénovation de la Mairie de CASSABER qui s'élève à 6412.67 € TTC.

- Electricité	2422.98 €
- Parquet	1041.54 €
- Peinture	269.86 €
- Plâtrerie	2193.18 €
- Support parquet	485.11 €

Le Maire rappelle que la TVA ne sera pas récupérable car les travaux sont faits en Régie. L'estimation de durée de travaux est de 3,5 semaines à une personne. Muriel HURAUX s'occupe du choix des couleurs et du parquet.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE les devis proposés par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer les devis.

3-DEFINITION DU ZONAGE ZAER

Le Maire fait part à l'assemblée de la relance de la Préfecture pour choisir ou dédier les lieux aux ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables).

4- AVIS POUR REMISE EN ETAT DU FUTUR PROJET D'EXPLOITATION DU GROUPE DANIEL

La Maire fait part de la réception en Mairie le 13 février, d'un nouveau dossier du Groupe Daniel. Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de remise en état de la carrière dans 17 ans, afin de recueillir leur avis.

Le Conseil Municipal ne comprend pas pourquoi le projet n'est pas présenté aux élus avant de donner cet avis.

Le Conseil municipal n'ayant pas assez d'éléments sur ce dossier demande un complément d'informations.

De ce fait, le Maire demandera au représentant du Groupe Daniel de venir pour donner des explications.

Le nouveau dossier d'exploitation de la carrière sera déposé par le Groupe Daniel. Une réunion publique sera organisée, suivie d'une enquête publique.

Le Maire précise également qu'il demandera un rendez-vous au Département pour la voirie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré

DÉCIDE de ne pas se prononcer ce jour sur ce projet.

5-REMPACEMENT DE 2 ORDINATEURS DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CARRESSE

Le Maire fait part à l'assemblée du remplacement de 2 ordinateurs à l'école publique.

Un devis a été demandé à MAYSONNAVE Informatique pour un montant de 1 814 € TTC.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE l'achat des 2 ordinateurs.

6-AVIS SUR LE FUTUR PLUI

Le Maire informe le Conseil Municipal que la CCBG accepte de mettre en place le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dans sa réunion du 14 février (40 voix pour, 20 voix contre)

Le coût de la réalisation du PLUI est estimé à 800 000 €.

Le Maire ne souhaite pas délibérer sur le sujet car le coût par commune n'a pas été annoncé.

7- CONVENTION POUR CIRCULATION SUR LES CHEMINS RURAUX

Une opération de travaux de débardage de la CEMEX, via Alliance Forêt a été effectuée avec un avis préalable dont le délai n'a pas permis à la Commune d'établir un état des lieux, alors que le passage d'un huissier était prévu pour constater l'état des chemins avant les travaux.

Il était constaté le 31 janvier que les travaux de débardage étaient faits et que les chemins ruraux étaient dégradés.

Après un rendez-vous avec CEMEX et Alliance Forêt le 4 février, les chemins ont été partiellement remis en état.

Afin d'éviter à nouveau ce problème, Monsieur Sébastien SAPHORES propose d'établir une convention de circulation sur les chemins ruraux pour le transport et l'évacuation du bois. Dès qu'elle sera finalisée, il la soumettra au Conseil Municipal.

Pour information, une prochaine coupe de bois est prévue en septembre sur la Commune.

8-QUESTIONS DIVERSES

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le Maire énonce à l'assemblée que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a rapporté 19 190 € à la Commune. Il propose de voter une augmentation du taux de cette taxe d'habitation entre 5 à 65 %, qui sera discutée lors du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VOTE 9 voix pour et 2 abstentions.

ADOpte l'augmentation du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Logements vacants sur la Commune

Sébastien SAPHORES note une différence entre les habitations définies comme résidence secondaire et souhaite mener une réflexion sur les logements vacants sur la commune.

Méliande

Pour information, un couple souhaite acheter Méliande pour en faire une maison partagée pour personnes âgées. Elle est, aujourd'hui au prix de 190 000 €. Une offre inférieure au prix de vente actuel est proposée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h

<u>Signature du Maire</u>	<u>Signature du secrétaire de séance</u>